



# MORLAAS INFO COVID-19 - #8

La lettre d'information de la commune

du vendredi 15 mai 2020

## Le début du déconfinement - Vivre encore avec le virus

### Distribution des masques - Rappel

Les élus municipaux (actuels et futurs) et quelques personnes volontaires se chargent actuellement de la distribution des masques.

Deux masques lavables et réutilisables sont distribués à chaque habitant de 11 ans et plus avec une notice d'utilisation.

Même si la gratuité est de mise, celles et ceux qui le souhaitent pourront apporter une libre participation. Les élus récolteront les contributions lors de leur passage et une urne sera également mise à disposition de la population à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouverture (8h30-12h et 13h30-17h). Les fonds récoltés seront entièrement reversés au Centre Communal d'Action Sociale pour bénéficier aux plus démunis sous la forme d'aides d'urgence ou de bons alimentaires.

### Remerciements

Le Maire et le conseil municipal remercient le collectif des couturières de Morlaàs, le collectif Covid3d connu par l'Association des Parents d'Elèves d'Ouillon, la Manufacture Layette et Tricots, la SAF (Sérigraphie Aquitaine Flocage) et toutes les personnes qui ont contribué à la fabrication et à la fourniture des masques, blouses, visières, ... ainsi que les élus et volontaires qui se chargent de la préparation et de la distribution des masques.

Ils remercient aussi tous les bénévoles et les particuliers qui ont eu une action solidaire pour la commune pendant cette période.

### Déchetterie et ramassage des déchets verts

La déchetterie de Morlaàs a retrouvé ses horaires normaux d'ouverture soit de 10h à 12h et de 14h à 18h.

**Le port du masque est obligatoire et celui des gants est fortement recommandé. À noter que les agents n'aident plus au déchargement.**

Le collecte des déchets verts a aussi repris son cours normal.

### Réouverture des écoles

La « rentrée scolaire » s'est bien déroulée. 120 enfants sont accueillis dans les 3 écoles publiques de Morlaàs dont 75 qui mangent à la cantine.

Une réflexion est en cours pour élargir l'accueil dans les écoles tout en respectant les nombreuses contraintes sanitaires.

### Passeports et cartes d'identité

Il est de nouveau possible de venir déposer sur rendez-vous un dossier de demande ou de renouvellement de passeport ou de carte d'identité. Pour le moment, les rendez-vous ne sont proposés que sur appel téléphonique. **Merci de ne prendre rendez-vous que si vous avez un réel besoin afin de ne pas engorger le service.**

La réouverture de la prise de rendez-vous en ligne sera effective d'ici quelques semaines.

## Bibliothèque

La bibliothèque vous offrira la possibilité de rapporter vos livres à partir du mardi 19 mai dans la salle du club Jeanne d'Albret au rez-de-chaussée du bâtiment. La pièce a été aménagée en « drive piéton » pour vous permettre de déposer vos ouvrages de manière sécurisée : entrée par le passage Sainte-Foy, gel hydroalcoolique à disposition, tables réservées pour les retours avec cheminement à sens unique, sortie par le jardin.

Les horaires : mardi 19 et mercredi 20 de 9h à 12h et de 14h à 18h ; vendredi 22 de 14h à 18h.

**Le port du masque sera obligatoire.**

Une quarantaine de 10 jours étant imposée aux ouvrages, les prêts (sur réservation préalable) seront possibles à partir de début juin.

## Autres services

- L'accueil physique de la mairie est réouvert depuis le 11 mai. **Le port du masque est obligatoire pour tous les usagers.**
- Insertion Emploi Béarn Adour (mission locale, PLIE et service logement) vous accueille de nouveau sur rendez-vous et avec un masque. Les permanences vont reprendre progressivement de manière « perlée ».
- Le parcours sportif de la Plaine des Sports est ouvert mais l'accès aux agrès et aux aires de jeu restent interdits. De même, la forêt de Lahitau est toujours interdite d'accès ; les WC publics restent fermés.

## Activités des associations

Les associations ne sont toujours pas autorisées à reprendre leurs activités. Leur reprise sera étudiée à la fin de la 1<sup>ère</sup> période du déconfinement soit début juin.

L'accès aux installations de la commune n'est pas autorisé.

## Installation du Conseil municipal

La séance d'installation de votre nouveau conseil municipal élu le 15 mars dernier se tiendra le mardi 26 mai à huis-clos. Les mandats des conseillers municipaux actuels prendront fin le 18 mai et ceux du Maire et des adjoints lors de l'élection de leurs remplaçants, le 26 mai.

## Restez vigilants pendant ce début de déconfinement !

**Le déconfinement a commencé ; faisons tous en sorte qu'il puisse se poursuivre.**

Respectez les gestes barrières et la distanciation physique « en tout lieu et toutes circonstances ». Les réunions de plus de 10 personnes sont toujours interdites sur la voie publique ou dans un lieu public. (Décret n° 2020-545 du 11 mai 2020).

Vous pouvez vous inscrire pour recevoir cette lettre d'information par mail en laissant vos coordonnées à [contact@mairie-morlaas.fr](mailto:contact@mairie-morlaas.fr) ou en vous inscrivant par le formulaire sur le site internet de la mairie.

**Portez-vous bien !**

**Gardez vos distances et protégez-vous ainsi que votre entourage !**

**Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage**



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades